

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2006-0259/PR/MDN portant approbation du Budget Prévisionnel de la Caisse Militaire de Retraite pour l'Exercice 2006.

n° 2006-0259/PR/MDN

Ministère
Ministère de la Défense Nationale

Date de publication
8 avril 2006

Numéro JO
n° 7 du 15/04/2006

Date du numéro
15 avril 2006

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°84-0041/PR/MDF du 24/04/1984 portant Création de la Caisse Militaire de Retraite

VU La Loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Établissements Publics, **VU** La Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements Publics

VU Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux Établissements Publics à Caractère Administratif

VU Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membres du gouvernement

VU La délibération n°01-06/CA/CMR du Conseil d'administration de la Caisse Militaire de Retraites

Sur Proposition du Ministre de la Défense. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 avril 2006.

Article 1er

Est approuvé le budget de la Caisse Militaire de Retraite pour l'exercice 2006 arrêté par le Conseil d'Administration en sa séance du 12 février 2006 comme suit

– Recettes.....	862 199 700 FDJ	– Dépenses.....	1 487 905 204 FDJ
– Résultat.....			
–	625 705 504 FDJ		

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH